



CITYALL

BON DE SOUSCRIPTION CITYALL
CONTRAT APPLICATION
CITYALL
MAIRIE DE SURVILLIERS

Entre :

Le souscripteur

NOM OU RAISON SOCIALE	MAIRIE DE SURVILLIERS
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
CONTACT	

Ci-après dénommée la Ville

Et

NOM OU RAISON SOCIALE	LUMIPLAN VILLE
ADRESSE	1 IMPASSE AUGUSTIN FRESNEL
CODE POSTAL	44800
VILLE	SAINT HERBLAIN

Contrat application Mobile CityAll

Les termes du contrat sont les suivants :

Périmètre

Les prestations décrites dans les sections suivantes sont applicables à l'application mobile CityAll.

L'application mobile CityAll est disponible sur les systèmes d'exploitation iOS et Android. Le contrat suivant est obligatoire pour la mise en ligne de l'application.

Fonctionnalités et services de la solution CityAll

A la mise en ligne de votre application, vous recevrez un email comprenant un identifiant et un mot de passe afin d'accéder à l'interface d'administration de l'application

Lumiplan Ville met à disposition une interface d'administration de l'application accessible sur PC ou Mac. Depuis cette interface la ville pourra administrer son espace dans l'application CityAll

Liste des modules de l'application

- ✓ Fil d'actualités
- ✓ Alerte notifications
- ✓ Le panneau dans ma poche (clients Lumiplan uniquement)
- ✓ Ma mairie : infos pratiques
- ✓ Météo
- ✓ Participer : signaler, suggérer, féliciter
- ✓ Réseaux sociaux : page Facebook ville
- ✓ Numéros d'urgences
- ✓ Sondages
- ✓ Commerces (à compléter par la mairie)
- ✓ Associations (à compléter par la mairie)
- ✓ Plan Interactif

Lumiplan s'occupe de la configuration de l'application avec tous les modules mais c'est à la mairie de gérer les la partie contenu de son application.

Liste des fonctionnalités de l'interface d'administration

- ✓ Personnalisation page ma ville (logo, image, couleurs)
- ✓ Accès au composeur de messages
- ✓ Interface de gestion des signalements
- ✓ Activer / désactiver des modules
- ✓ Accès aux statistiques / nombre d'abonnés
- ✓ Gestion des utilisateurs / droits d'accès illimité
- ✓ Accès au kit communication

Contrat application Mobile CityAll

Services et support client :

- Accès au support client à l'adresse support.application@lumiplan.com)
- Accès Tuto vidéo de formation à l'interface d'administration : https://youtu.be/OLwy_QclK1I

Hébergement

Lumiplan Ville met à disposition un serveur distant et sécurisé sur lequel est hébergée l'interface d'administration et auquel l'application fait appel lorsque des informations sont requêtées. La maintenance de cet hébergement est à la charge de Lumiplan.

Caractéristiques du serveur :

- Datacenter Tier 3+ (Datacenter de nouvelle génération)
- Doublement adducté en fibre optique avec une capacité de n x 10 Gbps
- Haute disponibilité 99,99%
- Redondance à chaud des serveurs
- Opération et Management en 24h/24 et 7j/7
- Garantie de Temps de Rétablissement de 4 heures en 24*7
- Garantie de sécurité (incendie, contrôle d'accès, climatisation)
- Eco-responsable et construit dans un bâtiment HQE – Green IT
- Espace disque évolutif
- Données sécurisées et soumises au droit français
- Datacenter interconnecté avec 10 autres datacenter au niveau national (30 au niveau international) sur un backbone maillé

L'application fait appel à des connexions tierces de partenaires pour la mise en place de webservices et/ou de synchronisation de flux.

Par conséquent, si le partenaire qui héberge les données connaît des problèmes de serveurs, alors, Lumiplan Ville ne pourra être tenu pour responsable des conséquences que cela engendre sur le bon fonctionnement de l'application.

Maintenance

Ce contrat prévoit une maintenance corrective (anomalies) et une maintenance évolutive (compatibilité système d'exploitation) de l'application.

Maintenance corrective : gestion des anomalies

Lumiplan pourra effectuer des mises à jour de l'application pour corriger les éventuelles anomalies bloquantes et non bloquantes de l'application.

Pour toute questions technique, vous pouvez nous contactez par email à l'adresse électronique suivante : support.application@lumiplan.com

Les anomalies peuvent être déclarées à tout moment en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/GP3ADC2HfJTzyGe7>

Contrat application Mobile CityAll

Aussi, si cette déclaration intervient durant des heures non ouvrées, les délais de correction précités commencent à courir à compter de la première heure ouvrée suivant la déclaration.

Les heures ouvrées correspondent aux horaires suivants (heure française) : de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en France.

La correction des anomalies bloquantes et non bloquantes sera assurée par l'éditeur qui procédera à la correction des dysfonctionnements par des mises à jour si l'anomalie est de son ressort.

Type d'Anomalie	Délais de prise en compte (suite à la Déclaration de l'Anomalie)	Délais de correction (suite à la prise en compte de l'Anomalie)
Anomalie Bloquante <i>(Anomalie dont la gravité est telle que l'Application est totalement inutilisable)</i>	2 jours ouvrés	4 jours ouvrés
Anomalie Non Bloquante <i>(Anomalie autre qu'une Anomalie Bloquante)</i>	4 jours ouvrés	10 jours ouvrés

Maintenance évolutive

Lumiplan pourra effectuer des mises à jour de l'application pour garantir la compatibilité de l'application avec l'évolution des systèmes d'exploitation des smartphones iOS et Android.

Lumiplan garantit que l'application est compatible avec les deux dernières versions des systèmes d'exploitation en date sur le marché.

- Compatibilité iOS : à partir d'iOS12
- Compatibilité Android : à partir de 5.0
- Les anomalies constatées pour les systèmes d'exploitation antérieurs ne seront pas traitées.

Tarifs et conditions de paiement

Le prix de vente entendu pour ce contrat de location est un abonnement :

Tarif abonnement Annuel

- Tarif HT : **960 € HT / An**
- Tarif TTC : **1 152 € TTC / An**

Les prix sont entendus hors taxes, la TVA applicable est celle en vigueur à la date de facturation, soit 20%.

Contrat application Mobile CityAll

Le prix de vente pourra être révisé à chaque échéance contractuelle selon une formule qui prend en compte l'indice SYNTEC et qui s'établit ainsi :

$$P1 = P0 \times S1 / S0$$

Où P1 = prix révisé

P0 = prix contractuel d'origine

S0 = indice SYNTEC de référence retenue à la date contractuelle d'origine = **indice le plus récent à la date de signature**

S1 = dernier indice publié à la date de révision.

Durée du contrat

Le contrat commence à la date d'ajout de la ville dans l'application CityAll.

La date de réception du mail de lancement, envoyé par Lumiplan à l'administrateur de l'application coté mairie, fait référence.

Le présent contrat est signé pour une période de 1 an.

Au terme de l'échéance, le contrat sera reconduit tacitement pour une période d'un an et ce, tous les ans suivants sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties et par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire.

Facturation

La facturation commencera à la date d'ajout de la ville sur l'application CityAll.

Les facturations seront effectuées annuellement et réglées dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Le prix de vente est facturable aux dates d'anniversaire pendant la validité de ce contrat.

Obligations de la Ville

La ville doit fournir à l'éditeur tous les éléments d'information nécessaires au paramétrage de l'application, demandés par Lumiplan (logo, liens, flux RSS...). Lumiplan Ville ne peut être tenu responsable si les éléments transmis par la Ville ne sont pas conformes pour un bon fonctionnement dans l'application.

Les éléments fournis par la ville doivent respecter les lois et règlements applicables, y compris, de façon non limitative, les lois et règlements concernant la propriété intellectuelle, la protection des données personnelles et la protection des mineurs.

La ville garantira l'éditeur contre toute action ou réclamation d'un tiers résultant d'un contenu illégal dans l'application.

Garantie et propriété intellectuelle

Lumiplan garantit la Ville contre toutes revendications relatives à la propriété industrielle et intellectuelle de la solution CityAll. Lumiplan ne garantit pas que l'application est exempte de défauts ni que toutes les anomalies pourront être détectées.

Contrat application Mobile CityAll

La Ville déclare qu'elle est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Contenus. La Ville sera propriétaire des droits d'exploitation et d'utilisation de l'ensemble des contenus de l'application.

Lumiplan est propriétaire de l'application CityAll et le présent contrat ne transmet ni ne cède aucun droit de propriété intellectuelle de l'application ou du code source à la Ville.

L'application bénéficie d'une protection légale, notamment au titre du droit d'auteur en France et dans le monde entier.

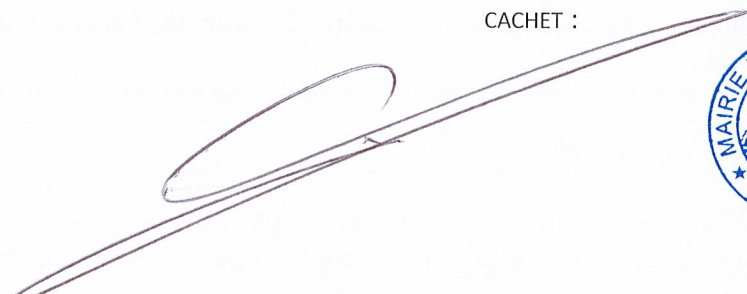
Utilisation des données personnelles

Dans une logique de respect de la vie privée, Lumiplan s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations personnelles effectués au sein de cette application, soient effectués conformément à la loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi "Informatique et Libertés" et aux directives de RGPD.

Toutes les questions relatives au RGPD seront traitées par notre délégué à la protection des données, disponible à l'adresse : dpd@lumiplan.com

Litiges

TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES AU PRESENT CONTRAT SERONT SOUMISES AU TRIBUNAL COMPETENT DANS LES TERMES DE L'ARTICLE 48 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE.

FAIT A :	<u>Survilliers</u>	LE :	<u>21/06/2021</u>
POUR LE SOUSCRIPTEUR		POUR LUMIPLAN VILLE	
NOM :	<u>ROLDÃO MARTINS</u>	NOM :	BENHAMOU
PRENOM :	<u>Adeline</u>	PRENOM :	CYRIL
QUALITE :	<u>Maire</u>	QUALITE :	DIRECTEUR ACTIVITÉ SMARTPHONE
TELEPHONE :	<u>01 34 68 26 00</u>	TELEPHONE :	01 41 46 15 91
SIGNATURE ET CACHET :		SIGNATURE ET CACHET :	

BON POUR ACCORD